



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 827-25

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, le règlement suivant :

Règlement numéro 827-25 précisant les conditions de délivrance de permis dans un secteur de fortes pentes abrogeant et remplaçant le Règlement 505 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques d'érosion accentués ou à fortes pentes.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca .

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025.

La greffière,
Mélanie Poirier